



PARCOURSUP : PARAMETRAGE EN VUE DE LA PHASE COMPLEMENTAIRE POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS ENTRE LE 20 ET LE 22 JUIN

P

ATTENTION : Que vous ayez des places disponibles ou non à cette date, il convient de procéder aux paramétrages liés à la Phase Complémentaire de Parcoursup entre le 20 et le 22 juin.

Cela ne vous oblige pas à y proposer des places. En revanche, si le paramétrage n'a pas été effectué, il ne sera pas possible d'en proposer sur cette phase si vous veniez à le souhaiter.

[Une note de cadrage a été produite sur ce sujet par la gouvernance du portail.](#)

On y indique notamment :

" Paramétrage à réaliser : du 20 au 22 juin 2022

Les formations doivent effectuer un paramétrage en vue de leur participation à la phase complémentaire, à partir du lundi 20 juin 2022 et jusqu'au mercredi 22 juin 2022 inclus, qu'elles aient ou non des places disponibles à l'ouverture de la phase complémentaire. En effet, la situation des formations au regard des places disponibles peut évoluer et doit donc être anticipée.

Chaque formation doit indiquer une adresse mail (il peut s'agir d'une adresse générique) qui sera fournie à tous les candidats pour toute question ou réclamation, une fois passé le délai réglementaire d'examen des vœux et ce pendant toute la période de la phase complémentaire.

La formation doit également signaler si elle souhaite recevoir sur cette adresse mël les notifications de candidature pour le reste de la phase complémentaire.

Pour les formations dont le processus de recrutement en phase principale a conservé des épreuves de sélection (concours, entretiens, épreuves, etc.), elles doivent signaler si ces entretiens seront ou non maintenus en phase complémentaire. Une formation n'ayant pas réalisé d'épreuves de sélection ou d'entretiens en phase principale ne pourra pas en paramétrer en phase complémentaire."

CONTACT



Vous recevez cette communication car vous avez donné votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#).